

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131
de M. Christoph Allenspach (PS)
demandant d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de
l'ancien Tilleul de Morat**

En séance du 18 février 2020, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 131 de M. C. Allenspach lui demandant d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de l'ancien Tilleul de Morat.

Résumé du postulat

Il y a 30 ans, le tilleul de Morat, malade, fut abattu. Il était dans un état pitoyable, certes causé par son âge important de 500 ans mais notamment aussi par la construction de la route des Alpes, la pollution de l'air et, finalement, la collision d'un camion. Les poteaux qui l'ont protégé contre le trafic sont restés sur place, ornés par une sculpture métallique. Le jeune tilleul qui a remplacé l'ancien va très bien sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Malgré cela, je propose de planter un autre jeune tilleul à la place restée vacante. Un arbre qui remplace du métal et qui prend sa place au milieu d'une route donnera un signe fort et symbolique prouvant la volonté de la Ville de Fribourg de s'investir en faveur du climat.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

Le présent postulat propose la plantation d'un nouveau tilleul en lieu et place du tilleul de Morat historique. Il ne remet pas en question le nouveau tilleul planté sur la place de l'Hôtel-de-Ville. En proposant de remplacer la structure métallique existante par la plantation d'un arbre au milieu d'une route, cette requête revêt une signification symbolique forte dans le contexte climatique et environnemental actuel.

2. Pertinence de la proposition

Le tilleul de Morat a une importance particulière aux yeux des Fribourgeois. Il s'agit d'un élément concret du passé de notre canton. Si cet arbre historique est cher aux Fribourgeois, c'est notamment lié au fait qu'il est ravivé chaque année à leur mémoire, dans le cadre de la course commémorative Morat-Fribourg.

Il semble dès lors légitime de se demander dans quelle mesure un retour à la situation d'origine, en remettant le tilleul à son emplacement historique, serait envisageable, sachant que c'est le mode de vie contemporaine qui a eu raison du vieil arbre.

Cette proposition semble d'autant plus justifiée qu'elle s'inscrit dans un contexte climatique et environnemental difficile, et sachant que le pont de la Poya a délesté ce secteur de la ville du trafic de transit qui avait motivé, en son temps, de ne pas replanter l'arbre à son emplacement original.

3. Projet concret et situation

Si la proposition de la plantation d'un nouveau tilleul peut être admise, l'emplacement précis de même que la formalisation de la plantation sont des questions délicates qu'il conviendra d'étudier de manière plus approfondie.

En effet, les avis divergent aujourd'hui déjà entre ceux qui attendent un geste fort et réclament la replantation du tilleul à son emplacement d'origine, au milieu de la route de Alpes, de façon à "couper l'effet d'autoroute des voies de circulation existantes" et ceux qui estiment que "planter un arbre au même endroit revient à le condamner à mort, tant que la circulation restera la même". À ce sujet, il convient de noter que le régime circulatoire dans ce secteur découle du projet de réaménagement qui n'est pas encore connu. À ce jour, force est de constater que les avis sont aussi nombreux que divers et divergents au sujet de cet arbre.

S'il semble possible de positionner un arbre au pied de la place de Nova-Friburgo, en face de la place de l'Hôtel-de-Ville, le projet soulève une multitude d'interrogations, auxquelles s'ajoutent les aspects de détail tels que la circulation et le gabarit de la route, l'implantation et les dimensions de la fosse de plantation, la question de l'irrigation, etc. qui devront être examinés dans un contexte plus large, afin d'éviter toute surprise ou autre blocage ultérieur.

Ayant analysé la situation, la Direction de l'Edilité a proposé d'intégrer cette proposition dans le cahier des charges de l'étape 2 de la requalification du Bourg. En effet, le périmètre de cette étape inclut:

- la place de Nova-Friburgo,
- la place des Ormeaux,
- la rue du Pont-Muré, et
- la place de Notre-Dame.

Cette façon de faire apportera une réponse concrète permettant d'intégrer le nouveau tilleul de façon cohérente dans un projet homogène.

4. Conclusion

Sur la base de ce qui précède, admettant que la proposition de planter un nouveau tilleul dans le secteur proche de l'emplacement historique semble pertinente, il conviendra de la vérifier et, le cas échéant, de la consolider dans le cadre de l'étude de cette deuxième étape du projet, à moins que des paramètres et autres contraintes techniques encore à examiner ne s'y opposent.

Les études dont il est question sont intégrées dans le mandat pour développer l'étape 2 de la requalification du Bourg, conformément à la volonté du Conseil communal. C'est dans ce contexte qu'une réponse justifiée et complète sera formulée par rapport à la proposition du présent postulat.

Le postulat n° 131 est ainsi liquidé.